

Séance du 27 juin 2024

Délibération n° 2024_13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 juin 2024

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry, DULAURIÉ Jérémy, LARGEAU Brigitte, ROMIEU Tanguy, RENARD Jeanne, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etait absente : LABOULAIS Monia qui a donné pouvoir à Mr SAËS Philippe.

OBJET : Bail Commune/Le Fournil de Saint Martin d'Oney

Monsieur le Maire propose de faire un avenant au bail notarié qui a été signé avec la société LE FOURNIL DE SAINT MARTIN D'ONEY le 23 octobre 2012.

En effet, le montant du loyer de la boulangerie est inchangé depuis cette date (1 200 €) et la désignation des biens loués est à modifier.

Il propose de fixer le prix du loyer de la boulangerie à 1 300 € par mois. Il précise que Mr MARTIAL Jules, boulanger, en est toujours le locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant du loyer de la boulangerie LE FOURNIL DE SAINT MARTIN D'ONEY à 1 300 € par mois, à compter du 1^{er} juillet 2024,
- de modifier la désignation des biens loués,
- de demander à l'étude de Maître Ginesta, Notaire à MONT-DE-MARSAN (40000), 1058 avenue Eloi Ducom d'établir l'avenant au bail. Les frais seront partagés par moitié par le bailleur et le preneur,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Saint-Martin-d'Oney, le 28 juin 2024

Le Maire, Philippe SAES

